

Rentrée Scolaire 2023 /2024 OUVERTURE DES PRÉINSCRIPTIONS

L'inscription scolaire d'un enfant, dans une école publique de la commune de Sainte-Suzanne, passe d'abord par une affectation. Cette étape est gérée par la ville.

Les Préinscriptions scolaires, pour la rentrée du mois d'août 2023, commencent le :

20 mars 2023 jusqu'au 21 avril 2023

 Seuls les enfants, nés jusqu'au 31 décembre 2020, entrant en maternelle (Petite Section PS) et les enfants, nés en 2017, entrant en (cours préparatoire CP) et changeant d'école, sont concernés.

Pour les enfants, nés à partir du 01 janvier 2021, la préinscription ne sera possible que si leur école de secteur accueille les « Très petites sections ». Cette possibilité sera communiquée, 3 semaines après la rentrée du mois d'août 2023.

Comment S'inscrire ?

Soit

- ✚ En vous connectant sur le site : <https://www.espace-citoyens.net/ville-saintesuzanne>
 - se connecter à son compte famille ou le créer (identifiant + mot de passe)
 - si vous n'avez pas de compte, vous pouvez le créer et y ajouter votre entourage / famille
 - Puis attendre la confirmation par mail,
 - procéder ensuite à l'inscription ou à la préinscription de votre ou vos enfants.

En cas de difficultés de connexion, à votre compte famille (enfant déjà scolarisé) ou de création de votre compte famille (enfant à préinscrire), merci de contacter la

**Direction des affaires scolaires ou
Direction de la restauration scolaire
0262 98 06 60**

inscriptionscolaire@ville-saintesuzanne.re

(Préciser le nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné).

Soit

- ✚ Se rendre dans une mairie annexe (Bagatelle, Quartier-Français et Deux-Rives), qui procédera à la préinscription de votre (vos) enfant(s)
Horaires : ouvert les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 08h00 à 16h00 et les vendredis de 08h00 à 12h00.
- ✚ Se rapprocher de la direction des affaires scolaires/ restauration scolaire.
08 Rue Antoine Abeillard 97441 Sainte-Suzanne (près de l'école Héva-JoséBarau)
Horaires : ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h00 à 15h30 et les mercredis de 07h00 à 11h00.

Les pièces à fournir sont

- **Le livret de famille, ou photocopie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;**
- **Justificatif d'adresse de moins de 6 mois (facture eau, téléphone fixe/électricité) ;**
- **Pièce identité du responsable légal ;**
- **Radiation (enfant sortant de la grande section pour un passage en cours préparatoire) ;**
- **Notification CAF (moins de 3 mois).**

Justificatifs à fournir en complément :

- Si les parents sont divorcés/séparés :
 - jugement de divorce intégral du juge aux affaires familiales ;
 - en l'absence de jugement, attestation de résidence principale de l'enfant, signée par les deux parents ;
- Si l'enfant et son représentant légal sont hébergés par un tiers, les 3pièces suivantes sont à fournir :
 - attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant ;
 - copie de la pièce identité de l'hébergeant ;
 - justificatif de domicile récent de l'hébergeant ;
 - compléter les pièces pour la restauration scolaire.



Pour les enfants, qui doivent s'inscrire au cours préparatoire et déjà scolarisés dans une école primaire (de la PS au CM2), aucune démarche n'est à effectuer. Mais, pour les enfants, quittant la grande section d'une école maternelle (de la PS à la GS), la préinscription est obligatoire.

Pour rappel : Les inscriptions à la restauration scolaire doivent être renouvelées, à chaque rentrée du mois d'aout.

Pôle Animation et Éducation Globale
Direction des Affaires Scolaires
0262 98 06 60
inscriptionscolaire@ville-saintesuzanne.re